



# Précis DES faits

Juillet 2017

Division de la recherche et de la statistique

## Femmes et filles autochtones disparues ou assassinées

### Les femmes autochtones représentent 10 % des femmes disparues au Canada

Le rapport *Les femmes autochtones disparues ou assassinées : Mise à jour 2015 de l'Aperçu opérationnel national* de la Gendarmerie royale du Canada (GRC)<sup>1</sup> indique que les femmes autochtones représentent 10 % (174) des femmes au Canada disparues pour au moins 30 jours qui ont été signalées par le Centre d'information de la police canadienne (CIPC) (1 750). De ce nombre, 111 femmes ont été portées disparues à la suite de circonstances « inconnues » ou d'actes suspects.

### La proportion des victimes d'homicide qui sont des femmes autochtones a augmenté depuis 1991<sup>2</sup>

De 1980 à 2014, les services de police ont déclaré 6 849 homicides de femmes au Canada. De ce nombre total de femmes victimes, 16 % étaient des femmes autochtones. Depuis 1991, le nombre de femmes non autochtones assassinées a diminué. Toutefois, comme le nombre de femmes autochtones assassinées est demeuré relativement stable, ce nombre représente un plus grand pourcentage du nombre total de femmes victimes d'homicide. Par exemple, en 1980, les femmes autochtones représentaient 9 % (18) des femmes victimes d'homicide, tandis qu'en 2014, elles représentaient 21 % (30) des femmes victimes d'homicide. En 2014, le taux d'homicides de femmes autochtones (3,64 par 100 000) était presque six fois supérieur à celui d'homicides de femmes non autochtones (0,65 par 100 000).<sup>3</sup>

### Le taux d'homicides de femmes autochtones est plus élevé dans les territoires

De 2001 à 2014, les territoires<sup>4</sup> affichaient un taux d'homicides pour les femmes autochtones déclarés par les services de police plus élevé que dans l'ensemble du Canada<sup>5</sup>. Les Prairies affichaient le taux le plus élevé d'homicides de femmes autochtones déclarés par les services de police.<sup>6</sup> Le plus grand écart entre les taux d'homicides de femmes autochtones et de femmes non autochtones déclarés par les services de police a été enregistré au Yukon (un taux 12 fois plus élevé pour les femmes autochtones) et en Saskatchewan (un taux 11 fois plus élevé pour les femmes autochtones).<sup>7</sup>



## La moitié des homicides de femmes autochtones ont été commis par un membre de la famille<sup>8</sup>

Sur le nombre total d'homicides élucidés de femmes autochtones survenus entre 1980 et 2014, la moitié de ceux-ci (53 %) ont été commis par un membre de la famille, un quart (26 %) par une connaissance et 8 % par un étranger. L'enquête sur les homicides réalisée en 2014 a permis d'établir qu'il y a moins d'homicides de femmes autochtones qui se sont produits dans une résidence (66 %)<sup>9</sup>, que chez les femmes non autochtones (88 %). De plus, 17 % des homicides de femmes autochtones se sont produits dans une rue, sur une route ou sur une autoroute, alors que ce pourcentage est de 1 % chez les femmes non autochtones.

---

<sup>1</sup> Gendarmerie royale du Canada. « Femmes autochtones disparues ou assassinées : Mise à jour 2015 de l'Aperçu opérationnel national ». Ottawa, Ont., 2015.

<sup>2</sup> Miladinovic, Z. et Mulligan, L. « L'homicide au Canada, 2014 », *Juristat*, Statistique Canada, no de catalogue 85-002-X, 2015.

<sup>3</sup> En raison des petits nombres, les taux de comparaison devraient être effectués avec prudence.

<sup>4</sup> Le taux de femmes autochtones assassinées est de 12,26 par 100 000 au Nunavut, de 7,19 par 100 000 dans les Territoires du Nord-Ouest et de 7,00 par 100 000 au Yukon.

<sup>5</sup> Le taux de femmes autochtones assassinées au Canada est de 4,82 par 100 000.

<sup>6</sup> Le taux de femmes autochtones assassinées est de 7,16 par 100 000 au Manitoba, de 6,79 par 100 000 en Alberta et de 6,01 par 100 000 en Saskatchewan.

<sup>7</sup> En raison des petits nombres, les taux de comparaison devraient être effectués avec prudence.

<sup>8</sup> Miladinovic, Z. et Mulligan, L., 2014.

<sup>9</sup> Les résidences comprennent les maisons unifamiliales, les habitations familiales, les maisons en rangée et toutes les autres habitations résidentielles (c.-à-d. les maisons de chambres, les dortoirs et les résidences pour personnes âgées), les habitations multifamiliales, ainsi que les hôtels, les motels et les chambres d'hôtes.

